

Une première victoire : le gouvernement est favorable à l'évolution des textes réglementaires concernant l'accès des personnes diabétiques à certains métiers

Déjà près de 35 000 signataires !

Depuis plusieurs mois, nous interpellons l'ensemble des acteurs politiques sur les discriminations d'accès à l'emploi des personnes atteintes de diabète.

Le 9 janvier dernier, la Fédération Française des Diabétiques et l'association l'Aide aux Jeunes Diabétiques ont lancé une campagne « je fais un vœu » pour que demain chacun puisse choisir le métier de ses rêves avec son diabète. La pétition www.jefaisunvoeu.fr a déjà recueilli près de 35 000 signataires.

Marisol Touraine s'engage à faire évoluer les textes réglementaires obsolètes

Le 24 janvier dernier, lors des questions au gouvernement interrogée par Madame Véronique Massonneau, députée écologiste de la Vienne, Madame Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, a partagé ce constat en reconnaissant que « *les textes d'aptitudes ne correspondent pas à la réalité médicale et la réalité des soins* » et en indiquant : « *Le gouvernement est favorable à ce que ces textes évoluent et que soient revues complètement les conditions d'aptitudes pour un certain nombre de métiers au regard des personnes diabétiques et, le cas échéant, de personnes malades d'autres pathologies.* »

Vous pouvez consulter la réponse de Madame la Ministre [en vidéo ici](#).

Nous saluons la décision de la Ministre de faire évoluer ces textes obsolètes pour que des métiers aujourd'hui interdits aux personnes atteintes de diabète soient demain accessibles grâce à votre engagement.

Nous demandons une mise en place de ses engagements rapidement.

Nous remercions Madame la Ministre de cet engagement et attendons désormais la mise en place rapide des dispositions nécessaires suivantes :

- actualiser la réglementation discriminante, notamment pour la police, le corps des ingénieurs et le personnel navigant commercial.
- passer d'un cadre restrictif a priori à un cadre ouvrant l'accès à toutes les professions, sur la base d'une évaluation individuelle, notamment pour les personnes ayant un diabète insulino-indépendant
- créer un groupe interministériel qui réévalue au moins une fois par an, en tenant compte des évolutions technologiques et médicamenteuses, les textes réglementant l'accès des personnes diabétiques à certaines professions.

La fin de mandat approche et il est important que cette problématique soit réglée rapidement. Nous restons donc pleinement mobilisés que pour les réformes nécessaires soient mises en place.